

Département de l' Eure

Commune de VAL-DE-REUIL

Lotissement "DOMAINE DES NOÉS"



Maître d'ouvrage : Altitude Lotissement

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune de VAL DE REUIL

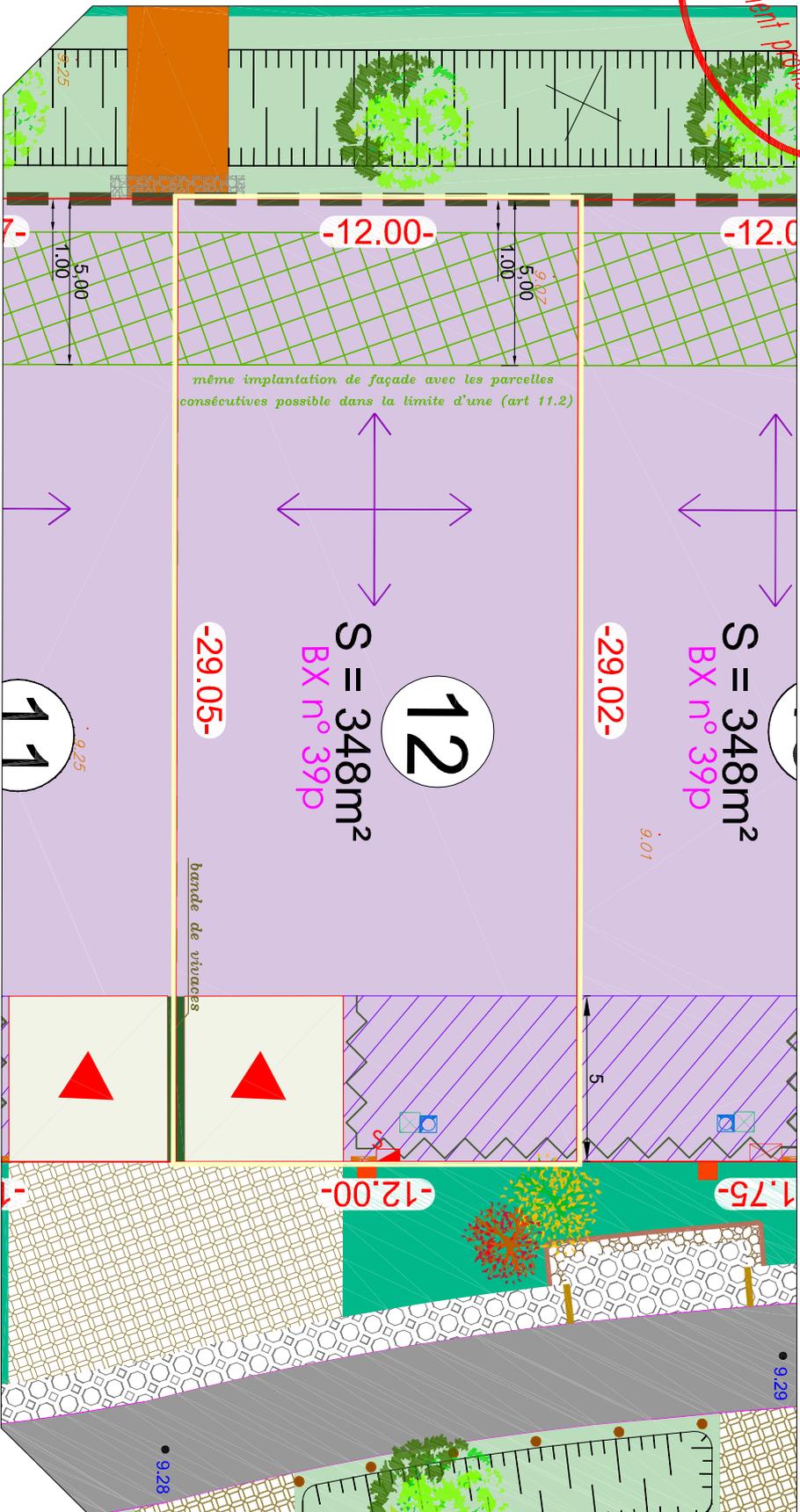
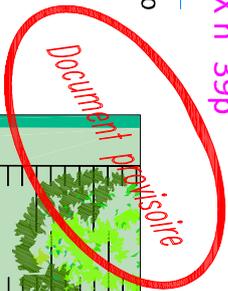
ALTITUDE LOTISSEMENT

Lotissement "Domaine des Noés"

Plan de vente et de bornage : Lot n° 12

Section BX n° 39p

Echelle 1/200



LEGENDE

- : borne antienne
- : borne nouvelle
- : cotation parcelaire (m)
- : cotation altimétrique projet (m)
- : limite de propriété
- : référence cadastrale
- : limite de la zone bleue du PPRI
- : parcelle d'habitation en lot Bure (moyenne 330m²)
- : parcelle d'habitation de maison sociale (moyenne 356m²)
- : localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
- : localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (garage)
- : IMPLANTATION DU BÂTI
- : Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
- : Dispositif de clôture selon détail B
- : Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
- : zone d'implantation limitée à des constructions
- : zone non aedificandi
- : zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- : sens obligatoire de l'allège principal
- : TRAITEMENT PAYSAGER
- : bande paysagère à l'interface avec les axes de l'Eure
- : obligation de plantation selon le plan végétal renseigné dans le règlement
- : bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud
- : obligation de plantation selon le plan végétal renseigné dans le règlement
- : TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ
- : dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
- : dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
- : dispositif de clôture de type 3
- : plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interface entre deux accès d'entrée charretière
- : branchement eaux usées
- : branchement télécom
- : branchement élec. B, T
- : branchement eau potable
- : branchement gaz

Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager)

Nota : le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux, les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.